



Strasbourg, le 2 juin 2005

Greco (2005) 9F

23e réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 17-20 May 2005)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion

1. La 23e réunion du GRECO était présidée par M. Drago KOS, Président (Slovénie) et par Mme Isabelle VAN HEERS, Vice-Présidente (Belgique) – pour plusieurs points de l'ordre du jour. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.
2. Ouvrant la réunion, la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants et notamment à ceux qui viennent d'être nommés.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour qui figure à l'annexe II au présent rapport est adopté.

III. Informations communiquées par le Président

4. Le Président fait état de sa participation à une conférence ministérielle de l'Initiative Anti-corruption du Pacte de Stabilité pour l'Europe du sud-est (SPAI) sur "les mesures conjointes pour combattre la corruption en Europe du sud-est" (Bruxelles, 11 mai 2005).

III. Informations communiquées par le Secrétaire Exécutif

5. Le Secrétaire Exécutif évoque les faits récents ci-après qui se sont produits depuis la 22e réunion plénière (mars 2005), en renvoyant notamment aux renseignements donnés dans le Rapport de la 29e réunion du Bureau (GRECO (2005) 7F) :
 - la loi ratifiant la Convention civile sur la corruption (STE n° 174) doit encore être signée par le Président de l'Ukraine. Une fois que l'instrument de ratification aura été déposé au Conseil de l'Europe, l'Ukraine deviendra le 40e membre du GRECO ;
 - selon certaines indications, l'Autriche devrait ratifier la Convention civil sur la corruption (STE n° 174) d'ici la fin de 2005. A la suite de l'adhésion de l'Autriche au GRECO, l'Italie sera le seul Etat membre de l'Union européenne qui n'aura pas adhéré au GRECO ;
 - il semble fort probable que d'ici la fin de 2006, le GRECO compte 43 membres ;
 - le Secrétaire Exécutif a participé à une réunion de consultation entre le Conseil de l'Europe et la Troïka du Comité de l'Union européenne instituée à l'article 36 (composée par la Présidence en exercice, la Présidence à venir, la Commission européenne et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne). Il a souligné à cette occasion que le GRECO était intéressé par la politique globale de l'Union européenne contre la corruption. Il a aussi évoqué les préoccupations actuelles au sujet de la multiplication des mécanismes de contrôle et la nécessité d'éviter les doublons. Ces préoccupations sont partagées par la présidence luxembourgeoise. L'adhésion de la Communauté européenne au GRECO ne semble pas être au programme de l'Union européenne avant l'entrée en vigueur de la Constitution européenne ;
 - la liste des participants jointe en annexe aux rapports des réunions plénières du GRECO (qui sont toujours publiés sur la page d'accueil du GRECO) ne comportera désormais que les points suivants : nom, titre et organisation/service ;
 - des "flashs d'information" seront systématiquement publiées par le Secrétariat sur la page d'accueil du GRECO suite à la publication des rapports d'évaluation (avec un lien vers la page d'accueil du Conseil de l'Europe) ; Le service de presse du Conseil de l'Europe pourrait, à la demande du pays intéressé, préparer une notification à

l'intention de rédacteurs nationaux et internationaux au sujet de la publication de rapports d'évaluation (sous la forme d'une "note aux rédacteurs") ;

- lorsqu'on accède au texte de la Convention pénale sur la corruption sur le site Web du Bureau des traités du Conseil de l'Europe (<http://conventions.coe.int>), on trouve désormais un lien direct vers la liste des déclarations, réserves et autres communications ;
- la Lettonie a signé le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191), la Serbie-Monténégro la Convention civile sur la corruption (STE n° 174) et l'Espagne les Conventions civile et pénale sur la corruption (STE n° 173 et 174) ;
- la Croatie a ratifié le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191), qui entrera en vigueur le 1er septembre 2005 à l'égard de ce pays ;
- la Lettonie a ratifié la Convention civile sur la corruption (STE n° 174), qui entrera en vigueur le 1er août 2005 à l'égard de ce pays ;
- la République slovaque a ratifié le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191), qui entrera en vigueur le 1er août 2005 à l'égard de ce pays ;
- l'évaluation du deuxième cycle de la Géorgie a été reportée par le Bureau 29 ; les réponses au questionnaire doivent être soumises au Secrétaire Exécutif d'ici le 15 Décembre 2005, et une visite dans le cadre de ce cycle devraient avoir lieu au cours du premier semestre de 2006 (voir le Calendrier des évaluations du GRECO, GRECO Eval II (2004) 3 bil. du 11 mai 2005) ;
- des exemplaires de la brochure intitulée "Suivi du respect des normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption", qui a été révisée et dont la présentation a été revue, sont disponibles ;
- une Décision-cadre du Conseil de l'Union européenne relative à la confiscation des produits, des instruments et des biens en rapport avec le crime a été diffusée pour information (GRECO Inf (2005) 4) et un communiqué de presse sur la 2652e réunion du Conseil européen consacrée à la Justice et aux affaires intérieures (GRECO Inf (2005) 3) ; ce dernier texte comporte une synthèse des principaux objectifs de la politique globale de l'Union européenne contre la corruption et la Résolution du Conseil sur le sujet; celle-ci invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les Conventions civile et pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe

V. Procédure d'évaluation du deuxième cycle

Projets de rapports d'évaluation sur la Lituanie et l'Espagne

6. Le GRECO examine le projet (P3) de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Lituanie, sous la présidence de la Vice-Présidente.
7. Les membres de l'équipe d'évaluation (voir liste des participants) font un exposé introductif. Les représentants de la Lituanie présentent les observations de leurs autorités ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.

8. Après une deuxième lecture, le GRECO adopte le projet de Rapport du Deuxième Cycle d'Evaluation sur la Lituanie tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 12F.
9. Le GRECO examine le projet (P3) de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur l'Espagne, sous la présidence de la Vice-Présidente.
10. Les membres de l'équipe d'évaluation font un exposé introductif. Les représentants de l'Espagne présentent les observations de leurs autorités ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
11. Après une deuxième lecture, le GRECO adopte le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur l'Espagne tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 7F.
12. Le GRECO invite les autorités de la Lituanie et de l'Espagne à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de leur rapport d'évaluation respectif.
13. Le GRECO approuve la composition des équipes d'évaluation chargées de l'évaluation du deuxième cycle de la Moldova et des Etats-Unis d'Amérique et de l'évaluation conjointe des premier et deuxième cycles de l'Azerbaïdjan (Greco Eval II (2003) 1 bil du 20 mai 2005).

VI. Procédure de conformité du Premier Cycle

Projets de Rapports de Conformité sur la Bosnie-Herzégovine et sur Malte

14. Le GRECO examine le projet (P4) de Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine. Il se fonde sur le Rapport de situation communiqué par les autorités de Bosnie-Herzégovine (GRECO RS-I (2005) 1) et sur des renseignements complémentaires fournies par ce pays. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2005) 1F.
15. Le GRECO examine le projet (P3) de Rapport de Conformité du Premier Cycle sur Malte, qui se fonde sur le Rapport de situation communiqué par les autorités maltaises (GRECO RS-I (2005) 3) et les renseignements complémentaires fournies par le pays. Il adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur Malte, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2005) 3F.
16. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités de Malte autorisent la publication de ce rapport.
17. Le GRECO invite les autorités de la Bosnie-Herzégovine à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine.

Projets d'Addenda aux Rapports de Conformité du Premier Cycle sur la Finlande et la Slovaquie

18. Conformément à l'article 31 paragraphes 9.1 et 9.2 de son règlement intérieur révisé, le GRECO examine les premiers de la série d'addenda aux rapports de conformité du premier cycle.
19. Il examine le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Finlande qui est fondé sur des informations complémentaires communiqués par les autorités finlandaises comme cela est requis par les conclusions du Rapport de

Conformité du Premier Cycle. Le GRECO adopte l'Addendum tel qu'il figure dans le document RC-I (2003) 3F Addendum et met fin ainsi à la procédure de conformité du Premier Cycle à l'égard de la Finlande.

20. Il note avec satisfaction que les autorités finlandaises autorisent la publication de l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Finlande.
21. Le GRECO examine le projet d'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Slovénie (RC-I (2003) 1F Addendum), sous la présidence de la Vice-Présidente. Le projet est fondé sur des informations complémentaires communiqués par les autorités de la Slovénie comme cela est requis par les conclusions du Rapport de conformité du Premier Cycle.
22. Dans ce contexte, le GRECO est informé par la délégation slovène qu'il est envisagé de démanteler la Commission slovène pour la prévention de la corruption, qui ne fonctionnait que depuis le 1er octobre 2004.
23. Etant donné les nouvelles informations qui lui ont été données et qui sont d'une pertinence particulière pour la mise en œuvre de la Recommandation viii formulée par le GRECO dans le cadre du Premier Cycle d'Evaluation, le GRECO décide de reporter à une prochaine réunion plénière l'examen de l'Addendum et invite les autorités de la Slovénie à tenir le GRECO informé de l'évolution de la situation à cet égard.

VII. Troisième Cycle d'Evaluation

24. Le Président lance un deuxième tour de table sur les thèmes éventuels du Troisième Cycle d'Evaluation du GRECO en attirant l'attention sur les questions de fond soulevées par le Bureau 29 comme l'indique le rapport de cette réunion (GRECO (2005) 7).
25. A cet égard, le Secrétaire Exécutif fait savoir que le Secrétariat a soumis au Bureau 29, un document de travail concernant le but et la portée du mandat du GRECO en matière de suivi et la faisabilité d'évaluer l'application de la *Recommandation Rec(2003)4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales (en liaison avec le Principe Directeur 15)*. Ce document a été élaboré à la suite du premier tour de table qui a eu lieu lors du GRECO 22 (voir GRECO (2005) 5, paragraphes 28 à 37).
26. Le Secrétariat en conclut avant tout que l'évaluation de la Recommandation Rec(2003)4 est faisable à condition qu'elle soit limitée aux dispositions clés de la Recommandation et que les questions soient libellées de manière à porter strictement sur les dispositions examinées.
27. Après une discussion détaillée sur les propositions du Secrétariat, le Bureau a conclu qu'il était prématuré d'adopter une position définitive sur le contenu du Troisième Cycle d'Evaluation. Etant donné les discussions et les résultats du tour de table organisé lors du GRECO 22, le Bureau a donc retenu en guise de base pour la délibération lors de la présente plénière les trois thèmes éventuels ci-après pour le Troisième Cycle d'Evaluation:
 - a) La mise en œuvre de la Recommandation Rec(2003)4 (en liaison avec le Principe Directeur 15)
 - b) les incriminations prévues aux articles 2 à 12 de la Convention pénale sur la corruption (en liaison avec le Principe Directeur 2)

- c) "la corruption dans le secteur privé", qui couvrirait certaines dispositions des Conventions civile et pénale sur la corruption.
28. Le Président donne la parole à chaque délégation l'une après l'autre. Les 36 délégations qui participent à la discussion se répartissent de manière presque égale entre les partisans du thème a) et les partisans du thème b), qui pourrait être complétée en rajoutant l'article 19 paragraphe 1 de la Convention pénale sur la corruption. S'agissant de l'option c), qui a été retenue par trois ou quatre délégations, on s'accorde à penser qu'il serait difficile d'analyser la situation de manière aussi détaillée dans l'ensemble des membres en raison du nombre limité de ratifications de la Convention civile sur la corruption.
29. En ce qui concerne la méthodologie à appliquer pendant le Troisième Cycle d'Evaluation, les délégations font leurs propositions qui figurent dans le Rapport de la 29e réunion du Bureau. En outre, plusieurs délégations soulignent la nécessité d'élaborer des normes et critères d'évaluation clairs et objectifs. Ceci pourrait être fait en rédigeant des questions clefs précises comme cela a été proposé. Il est décidé que l'on évitera de féliciter les membres pour ce qu'ils ont réalisé et de classer les pays.
30. Le Président remercie les délégations de leur participation au débat et charge le Secrétariat d'élaborer, en tenant compte des discussions, des propositions pour examen par le Bureau 30, en vue d'une décision par le GRECO 24.

VIII. Adoption de décisions

31. Le GRECO adopte les décisions de la 23e réunion plénière qui figurent dans le document GRECO (2005) 8.

IX. Dates des prochaines réunions

32. La 24e réunion plénière du GRECO se tiendra du 27 juin au 1er juillet 2005 à Strasbourg. Le GRECO note que le Bureau se réunira le 1er juin 2005 à Bruxelles.

Annexe I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Edmond DUNGA
Director of Anti-Corruption Unit, Council of Ministers

ANDORRA/ANDORRE

M. Frédéric GUTIERREZ LE SAUX
Commissaire de Police, Unitat de Prevenció de Blanqueig (UPB)

M. Jordi PONS LLUELLES
Directeur de la UPB, Unitat de Prevenció de Blanqueig (UPB)

ARMENIA / ARMENIE

Mr Ashot GALOYAN
Adviser to the Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Inam KARIMOV
Chief Adviser, Department of Coordination of Law Enforcement Bodies, Executive Office of the President of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS
Vice-Présidente du GRECO – Vice-President of GRECO
Magistrat Fédéral, Parquet Fédéral

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Vjekoslav VUKOVIC
Assistant Minister of Security of Bosnia and Herzegovina, Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina, Ministry of Security

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV
Head of Department of International Legal Cooperation, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA
Judge at the County Court in Zagreb

Mr Dražen JELENIĆ
Deputy Head of USKOK, Office for Prevention of Corruption and Organised Crime

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS
Legal Officer, Law Office of the Republic, Counsel of the Republic

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Karel BLAHA
Legal Expert, International Department, Ministry of Justice

Ms Karin BINDEROVA
Lawyer / EU Coordinator, Security Policy Department, Ministry of the Interior

DENMARK / DANEMARK

Mr Svend LARSEN – Apologised/Excusé
Public Prosecutor, The Office of the Director of Public Prosecutions

Mr Flemming DENKER
Deputy Director, The Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV
Adviser, Corruption Specialist, Department of Crime Policy, Ministry of Justice

Ms Ülle RAIG
Legal adviser, Rural Development Foundation

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN
Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department

FRANCE

Mme Claire MORICE-WHITE
Chargée de Mission, Direction des Affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères

M. Claude MATHON
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice

GEORGIA / GEORGIE

Mr Artem TOGONIDZE
Head of the Anti-Corruption Policy Branch, State & Public Security Department, Office of the National Security Council

Mr Levan KHETSURIANI
Chief Adviser, Anti-corruption Policy Coordinating Department, National Security Council

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Matthias KORTE
Head of Division, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Ms Maria GAVOUNELI, Lecturer in International Law, Advisor to the Minister of Justice, University of Athens

Mr Dimitrios GIZIS, Vice Prosecutor, Athens Court of 1st Instance, Hellenic Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA – Apologised/Excusé
Head of Division, Ministry of Justice

Mr Peter STAUBER, Counsellor, Office of EU Co-operation, Ministry of the Interior

ICELAND / ISLANDE

Ms Ragna ARNADOTTIR - Apologised/Excusée
Director of Legal Affairs, Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Nicola MURPHY
Administrative Officer, Department of Justice, Equality and Law Reform, Criminal Law Reform
Division

Mr Barry O'CONNOR
Principal Officer, Criminal Law Reform Division

Mr Henry MATTHEWS
Professional Officer, Office of the Director of Public Prosecutions

LATVIA / LETTONIE

Ms Ludmila UZULNIKA, Senior Specialist, Legal Division, Corruption Prevention and Combating
Bureau

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Aušra BERNOTIENE
Director, Department of International Law, Ministry of Justice

Mr Gintaras SVEDAS, Vice Minister of Justice, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR
Procureur d'Etat, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI
Attorney General, Attorney General's Office

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA
Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

Mr Alex BELLING - Apologised/Excusé
Coordinating policy adviser, Ministry of the Interior and Kingdom Relations, Directorate-General
Management Public Sector

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY
Senior Adviser, Police Department, Ministry of Justice

Mr Henrik HORN
Senior Adviser, Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK – Apologised/Excusé
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

Mr Jacek GARSTKA
Judge, Department of International Co-operation and European Law, Ministry of Justice
(Temporarily : Advisor in Justice and Home Affairs, Representation of the Republic of Poland to the EU)

PORTUGAL

Mrs Luisa Maia GONÇALVES
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Laura-Oana STEFAN
Directeur de la Direction la Relation avec le Ministère Public, la Prévention de la Corruption et la Criminalité, Ministère de Justice

Ms Anca JURMA
Head Prosecutor, International Cooperation Service, National Anticorruption Prosecutor's Office

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTENEGRO

Ms Aleksandra POPOVIC
Assistant Minister, Ministry of Justice, BELGRADE

Ms Ana NIKOLIC
Senior Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative, PODGORICA

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Jaroslav PAL'OV
Director of Bureau of International Police Co-operation, Presidium of Police Forces, Head of National Central Bureau of INTERPOL

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Roman PRAH
Senior Advisor, Commission for the Prevention of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Esther PIAS
Deputy Director General for Justice in the European Union and other International Bodies, Ministry of Justice

Mrs Rosalía SERRANO
Legal Adviser, Ministry of Justice

Ms Flor LOPEZ LAGUNA, Sous-directrice de gestion de régime des incompatibilités

Ms Elsa GARCIA MALTRÁS DE BLAS
Conseillère de l'unité d'appui de la Direction Générale des Relations avec l'Administration de la Justice

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG
Director of International Affairs, Head of Director-General's Office, Economic Crimes Bureau

Mr Håkan ÖBERG
Director, Division of International Affairs, Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Nikola TUPANCEVSKI
Professor Ph. D (Criminal Law), Faculty of Law Justinianus "Primus"

TURKEY / TURQUIE

M. Ergin ERGÜL
Magistrat, Chef de Département, Direction Générale du Droit International et des Relations Extérieures, Ministère de la Justice

Mr Süleyman AYDIN
Assistant Professor, Police Academy Directory

Ms Aysel YILDIRIM
Expert on financial offences, Investigating Financial Offence Committee, Ministry of Finance

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Paul STEPHENSON - Apologised/Excusé
Head of Corruption and Fraud Law, Criminal Law Policy Unit, Home Office

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD – Apologised/Excusé
Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Mr Richard M. ROGERS
Senior Counsel to the AAG, Criminal Division, US Department of Justice

Ms Jane LEY
Deputy Director, Government Relations and Special Projects, U.S. Office of Government Ethics

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Mr Albin ESER - Apologised/Excusé
Professor, Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'EVALUATION DU GRECO

**Second Round Evaluation of Lithuania /
Evaluation du Deuxième Cycle de la Lituanie**

Mr Henry MATTHEWS (Ireland / Irlande)
Professional Officer, Office of the Director of Public Prosecutions

Ms Ülle RAIG (Estonia / Estonie)
Legal adviser, Rural Development Foundation

Mr Anton BARTOLO (Malta / Malte) – Apologised/Excusé
Registrar of Companies and Director of the Company Compliance Unit, Malta Financial Services Authority

**Second Round Evaluation of Spain /
Evaluation du Deuxième Cycle de l'Espagne**

Ms Anca JURMA (Romania / Roumanie)
Head Prosecutor, International Cooperation Service, National Anticorruption Prosecutor's Office

Ms Jane LEY (United States of America / Etats-Unis d'Amérique)
Deputy Director, Government Relations and Special Projects, U.S. Office of Government Ethics

Mr Jacek GARSTKA (Poland / Pologne)
Judge, Department of International Co-operation and European Law, Ministry of Justice
(Temporarily : Advisor in Justice and Home Affairs, Representation of the Republic of Poland to the EU)

RAPPORTEURS : Compliance Procedure/Procédure de Conformité

RC-I BOSNIA and HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Levan KHETSURIANI – Georgia / Géorgie

Mr Henrik HORN - Norway/Norvège

RC-I MALTA / MALTE

Mr Philippos KOMODROMOS – Cyprus / Chypre

M. Jean BOUR - Luxembourg

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Mme Anna LAMPEROVA - Apologised/Excusée
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentation Permanente de la Slovaquie auprès
du Conseil de l'Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Jaume BARTUMEU CASSANY - Apologised/Excusé
Membre du Conseil Général

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Apologised/Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

Apologised/Excusé

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Apologised/Excusé

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General I – Legal Affairs

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

M. Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques

Ms Liubov SAMOKHINA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General I – Legal Affairs

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs

Mme Laure HEIM, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale I - Affaires Juridiques

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Julia TANNER

Annexe II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
3. Information by the President / *Information par le Président*
4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
5. **First reading** of the draft Second Round Evaluation Reports on: / **Première lecture** des projets de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur :
 - **Lithuania / Lituanie** : Tuesday / *mardi*
 - **Spain / Espagne** : Wednesday / *mercredi*

The evaluators and the national delegations concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods: / Les évaluateurs et les délégations nationales concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :

 - **Lithuania / Lituanie** : Tuesday all day and Wednesday morning / *mardi toute la journée et mercredi matin*
 - **Spain / Espagne** : Wednesday all day and Thursday morning / *mercredi toute la journée et jeudi matin*
6. Examination and adoption of the draft First Round **Compliance Reports** on : **Bosnia and Herzegovina and Malta (Thursday)** / *Examen et adoption des projets de Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Bosnie-Herzégovine et Malte (jeudi)*
7. **Second reading** and adoption of the draft Second Round Evaluation Reports on **Lithuania and Spain (Vendredi)** / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur **la Lituanie et l'Espagne (vendredi)**
8. Examination and adoption of Additional Reports required by First Round Compliance Reports : RC-I Addenda on **Finland and Slovenia** / *Examen et adoption de Rapports supplémentaires requis par les Rapports de Conformité du Premier Cycle : RC-I Addenda sur la Finlande et la Slovénie*
9. Composition of Evaluation Teams in charge of the Second Round evaluation of Moldova and the United States of America and the Joint First and Second Round evaluation of Azerbaijan / *Composition des Equipes d'Évaluation chargées de l'évaluation du Deuxième Cycle de la Moldova et des Etats-Unis d'Amérique et de l'Évaluation conjointe des Premier et Deuxième Cycles de l'Azerbaïdjan (propositions du Bureau 29)*

10. Third Evaluation Round : Second *tour de table* on possible topics and methodology (cf **Summary Report of Bureau 29, Greco (2005) 7E and Summary Report of GRECO 22, Greco (2005) 5E**) / *Troisième Cycle d'Evaluation : Deuxième tour de table sur les thèmes et la méthodologie éventuels* (cf **Rapport Sommaire du Bureau 29, Greco (2005) 7F et Rapport Sommaire du GRECO 22, Greco (2005) 5F**)
11. Miscellaneous / *Divers*
12. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
13. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*